

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du **28 MARS 2018**

**portant constitution du jury chargé d'établir,
après un concours externe, une liste d'aptitude aux fonctions de lieutenant
de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018**

NOR : INTE1808810A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-727 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours prévus aux articles 5 et 8 du décret 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2012 relatif au programme des concours prévus aux articles 5 et 8 et de l'examen professionnel prévu à l'article 26 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2017 portant ouverture d'un concours externe de lieutenant de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;

Arrête :

Article 1er

Le jury chargé d'établir, après un concours externe, une liste d'aptitude aux fonctions de lieutenant de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 est composé comme suit :

Président

Mme Béatrice BLONDEL représentante de monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Autres membres

Mme Annie QUENTIN représentante du Centre national de la fonction publique territoriale

Mme Anne KOERBER élue locale

M. Serge DE PECO élu local

M. Laurent FOURNIER représentant des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de la commission administrative paritaire de la catégorie B

M. Frédéric DUJARDIN représentant des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de la commission administrative paritaire de la catégorie B

Article 2

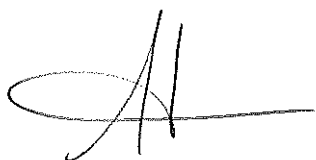
Le représentant de monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises préside le jury, son remplaçant est la représentante du Centre national de la fonction publique territoriale.

Article 3

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **28 MARS 2018**

Pour le ministre d'État et par délégation :
La sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines
M. LARREDE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line extending to the right.